

Embargo 26 janvier 2015, début de la conférence de presse

Dialogue CTA sur l'intégration « Travailler – Donner sa chance, saisir sa chance »

Déclaration des partenaires du dialogue le 26 janvier 2015

Introduction

Le dialogue CTA¹ sur l'intégration « Travailler – Donner sa chance, saisir sa chance » a été entamé le 30 septembre 2012 pour favoriser l'intégration sur le marché du travail de la population migrante établie sur notre sol, et par là-même, tirer un meilleur parti du potentiel dont dispose la Suisse. L'Etat et l'économie se sont fixé des objectifs clairs qu'ils entendent atteindre main dans la main d'ici la 3^e Conférence nationale sur l'intégration des étrangers prévue pour 2016. Pour que cette initiative se traduise par des résultats concrets, tant les acteurs publics que privés ont lancé des projets pilotes, réalisés pour certains conjointement, pour d'autres, séparément.

En acceptant d'insérer l'art. 121a dans la Constitution fédérale, le peuple suisse a opté pour le pilotage autonome de l'immigration, un régime de contingents assorti de plafonds et la préférence nationale. Dès lors, exploiter le réservoir de main-d'œuvre indigène est devenu une priorité. Au total, la Suisse compte environ 23,8 %² d'étrangers, ce qui représente un potentiel considérable à l'heure de combler la demande des employeurs. Aussi les partenaires du dialogue CTA oeuvrent pour en tirer le meilleur parti. C'est dans ce contexte qu'ils se sont réunis le 26 janvier 2015 pour dresser un bilan intermédiaire, lors duquel ils ont décidé de compléter les objectifs définis en octobre 2012 comme suit :

Nouvel objectif stratégique Etat-économie

Utiliser le réservoir de main-d'œuvre indigène – recruter en Suisse :

L'Etat et l'économie recrutent plus de main-d'œuvre indigène en tenant compte de la population migrante déjà établie en Suisse.

Concrètement, les partenaires du dialogue CTA ont décidé de prendre des mesures dans les trois champs d'action afin de tenir les engagements ci-dessous :

1. Utiliser le réservoir de main-d'œuvre indigène – promouvoir la formation professionnelle initiale pour adultes

Dans les efforts qu'ils consentent pour implémenter les actions prioritaires définies en matière de politique de la formation, l'Etat et l'économie tiennent compte des besoins de la main-d'œuvre peu instruite et de la population migrante déjà établie en Suisse. En leur qualité d'employeur, ils informent leurs collaborateurs des offres destinées à leur permettre d'obtenir un diplôme de formation professionnelle et créent des conditions facilitant l'accès à ces offres.

Contexte : Les partenaires de la formation accordent une importance majeure aux qualifications complémentaires et supérieures ainsi qu'aux formations de reconversion du personnel. Dans le cadre de la définition de leurs actions prioritaires, ils ont relevé qu'il convenait de dûment prendre en compte l'expérience professionnelle et les acquis de formation et de promouvoir, par des mesures judicieuses, l'accès aux diplômes professionnels et la mobilité professionnelle³.

¹ Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA).

² Effectif de la population résidante permanente à fin août 2014, source : Office fédéral des migrations (ODM), Service de la statistique des étrangers

³ Cf. « Déclaration commune des partenaires de la formation professionnelle » résultant du Sommet 2014 de la formation professionnelle organisé le 31 mars 2014, action prioritaire 3 « Diplôme professionnel pour adultes ».

Pour l'essentiel, en Suisse, les employés non qualifiés sont des étrangers établis sur notre sol de longue date, qui butent sur de sérieux obstacles durant leur parcours de formation. En effet, les examens de fin d'études, les apprentissages raccourcis et la procédure de validation de l'expérience professionnelle sont plus exigeants en termes linguistiques que le travail quotidien (expression écrite, sans compter, en Suisse alémanique, les divergences entre le dialecte et la langue standard). En outre, la main-d'oeuvre peu instruite rencontre des barrières qu'elle peut difficilement surmonter seule, notamment l'apprentissage autonome ou la capacité d'articuler ses propres connaissances.

L'Etat et l'économie ont tout intérêt à éliminer ces entraves et à favoriser l'égalité des chances en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle initiale des adultes. Aussi les partenaires du dialogue sont-ils favorables, dans les efforts pour implémenter les actions prioritaires définies en matière de politique de la formation, à tenir compte des besoins de la main-d'oeuvre peu instruite et de la population migrante déjà établie en Suisse. De plus, ils s'engagent pour que les employeurs tant publics que privés informent leurs collaborateurs des offres destinées à leur permettre d'obtenir un diplôme de formation professionnelle et créent des conditions facilitant l'accès à ces offres.

2. Utiliser le réservoir de main-d'œuvre indigène – intégrer des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail

Lorsqu'ils ont des postes à pourvoir, tous les partenaires du dialogue prennent sciemment en compte les candidatures de ce groupe cible. Ils incitent par ailleurs d'autres employeurs publics et privés à employer et promouvoir cette population, notamment par le recrutement.

Contexte : La plupart des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire est exclue du marché du travail. Bien que tous les cantons aient pris diverses mesures (cours de langue et d'intégration, préparation au marché du travail et à ses exigences, formation professionnelle théorique et pratique), les efforts visant leur intégration à large échelle sur le marché du travail échouent pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il existe des obstacles au niveau de l'Etat (procédure d'obtention des autorisations de travail et de stage, taxe spéciale pour les personnes admises à titre provisoire). Ensuite, les employeurs hésitent à recruter ces personnes pour des stages, des apprentissages ou des contrats fixes, ce qui est dû en partie par un manque d'information. En effet, nombre d'entre eux ne savent pas qu'ils ont le droit de les faire travailler et qu'ils peuvent même bénéficier de conseils et de suivi de la part de l'Etat à cet égard.

Le 30 octobre 2012, les partenaires du dialogue CTA se sont entendus sur des objectifs concrets destinés à augmenter le taux d'activité des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. La Confédération et les cantons s'emploient actuellement à passer au crible les obstacles et implémenteront dès 2015 des mesures visant à les réduire. Les partenaires du monde de l'économie s'efforceront pour leur part à utiliser plus activement leurs médias pour communiquer sur le recrutement de ce groupe cible et diffuser les bonnes pratiques. Enfin, l'Etat et l'économie conçoivent des projets pilotes portant sur l'intégration de ces populations sur le marché du travail.

Les partenaires du dialogue ont cependant conscience que ces activités ne suffiront pas et que la volonté des employeurs est décisive pour l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail. Pour concrétiser les objectifs arrêtés en 2012, ils s'engagent donc d'une part, lorsqu'ils ont des postes à pourvoir, à prendre sciemment en compte les candidatures de ce groupe cible, de l'autre, à inciter d'autres employeurs publics et privés à en faire de même.